



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



# DOSSIER DE PRESSE

2 SEPTEMBRE 2011

## Sommaire

L'académie en chiffres	p. 1
Le bilan de l'année scolaire 2010/2011 <i>Orientation / Baccalauréat</i>	p. 4
L'accueil et l'accompagnement des nouveaux enseignants	p. 13
Les expérimentations / innovations : <ul style="list-style-type: none"><li>- ECLAIR,</li><li>- ERS,</li><li>- 1<sup>ère</sup> STG commune,</li><li>- école du socle commun.</li></ul>	p. 17
Les nouveaux services de l'orientation	p. 21
Les internats d'excellence, places d'excellence	p. 22
La réforme des lycées : <ul style="list-style-type: none"><li>- élèves, enseignements, établissement</li><li>- nouvelles STI</li></ul>	p. 25
Le Bac professionnel en 3 ans : premiers éléments d'analyse	p. 29
L'académie numérique	p. 32
Le handicap	p. 33

# L'ACADEMIE EN CHIFFRES

Première académie de France par l'importance de ses effectifs avec environ 1 100 000 élèves dans le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>nd</sup> degré, soit 9% des effectifs scolarisés de la France, l'académie de Versailles accueille et gère près de 100 000 agents (enseignants, personnels d'encadrement, d'éducation, administratifs, techniciens, ouvriers, de service et de santé).

Les variations d'effectifs d'élèves sont faibles par rapport à la masse de l'académie. Une légère reprise se dessine dans le second degré public (+1 169 élèves attendus). Dans le premier degré public, la hausse constatée ces dernières années s'essouffle (+2 995 élèves attendus).

## RESSOURCES HUMAINES

	<b>public</b>	<b>privé sous contrat</b>	<b>total</b>
enseignants 1 <sup>er</sup> degré	29 839	2 135	31 974
enseignants 2 <sup>nd</sup> degré	33 288	6 191	39 479
enseignants stagiaires	1 704		1 704
personnels hors enseignement*	19 130		19 130
<b>total général</b>	<b>83 961</b>	<b>8 326</b>	<b>92 287</b>

Source : DAPEP

\*y compris assistants d'éducation et assistants pédagogiques

## EFFECTIFS ELEVES 2011/2012

### 1<sup>er</sup> degré

	<b>Effectifs prévisionnels 2011/2012</b>		<i>Effectifs constatés 2010/2011</i>	
	<b>public</b>	<b>privé sous contrat</b>	<i>public</i>	<i>privé sous contrat</i>
Yvelines	<b>146 887</b>	<b>13 362</b>	<i>146 761</i>	<i>13 299</i>
Essonne	<b>134 617</b>	<b>7 034</b>	<i>133 315</i>	<i>6 974</i>
Hauts-de-Seine	<b>145 464</b>	<b>16 013</b>	<i>145 306</i>	<i>16 141</i>
Val-d'Oise	<b>135 757</b>	<b>6 817</b>	<i>134 348</i>	<i>6 825</i>
<b>Académie</b>	<b>562 725</b>	<b>43 226</b>	<i>559 730</i>	<i>43 239</i>

Source : DAPEP

## 2<sup>nd</sup> degré public

	Effectifs prévisionnels 2011/2012					Effectifs constatés 2010/2011
	78	91	92	95	Académie	
Collèges (y compris SEGPA)	63 686	57 250	54 642	55 764	<b>231 342</b>	229 979
Enseignement professionnel	10 948	12 799	11 587	12 870	<b>48 204</b>	48 747
Ens. général et technologique	30 635	27 691	26 904	26 747	<b>111 977</b>	111 687
Post bac en lycée	4 692	3 964	5 592	3 558	<b>17 806</b>	17 747
Autres	58	298	753	282	<b>1 391</b>	1 391
<b>Total</b>	<b>110 019</b>	<b>102 002</b>	<b>99 478</b>	<b>99 221</b>	<b>410 720</b>	409 551

Source : DAPEP

## 2<sup>nd</sup> degré privé sous contrat

	Effectifs prévisionnels 2011/2012					Effectifs constatés 2010/2011
	78	91	92	95	Académie	
Collèges (y compris SEGPA)	14 180	9 171	17 802	10 267	<b>51 420</b>	51 318
Enseignement professionnel	1 503	859	1 109	1 649	<b>5 120</b>	5 197
Ens. général et technologique	8 478	4 617	9 842	4 094	<b>27 031</b>	26 625
Post bac en lycée	1 787	627	1 130	284	<b>3 828</b>	3 702
<b>Total</b>	<b>25 948</b>	<b>15 274</b>	<b>29 883</b>	<b>16 294</b>	<b>87 399</b>	86 842

Source : DAPEP

## REPARTITION DES ETABLISSEMENTS 2010/2011

### 1<sup>er</sup> degré public

	78	91	92	95	Total
Ecoles préélémentaires	458	403	297	339	1 497
Ecoles élémentaires	535	425	299	467	1 726
Ecoles régionales du 1 <sup>er</sup> degré (ERPD)	3		2		5
<b>Total</b>	<b>996</b>	<b>828</b>	<b>598</b>	<b>806</b>	<b>3 228</b>

Source : RAMSESE

## 1<sup>er</sup> degré privé sous contrat

	78	91	92	95	Total
Ecoles préélémentaires			1		1
Ecoles élémentaires	46	29	48	24	147
<b>Total</b>	<b>46</b>	<b>29</b>	<b>49</b>	<b>24</b>	<b>148</b>

Source : RAMSESE

## 2<sup>nd</sup> degré public

	78	91	92	95	Académie
Collèges (SEGPA)	115 (25)	100 (25)	100 (21)	109 (29)	424 (100)
Lycées d'enseignement général	3		4		7
Lycées d'enseignement général et technologique	18	15	19	14	66
Lycées polyvalents	22	16	13	21	72
Lycées professionnels	7	14	17	12	50
EREA		2	4	2	8
<b>Total</b>	<b>165</b>	<b>147</b>	<b>157</b>	<b>158</b>	<b>627</b>

Source : RAMSESE

## 2<sup>nd</sup> degré privé sous contrat

	78	91	92	95	Académie
Collèges (SEGPA)	22 (1)	20 (1)	34 (1)	26	102 (3)
Lycées d'enseignement général		3			3
Lycées d'enseignement technologique	1	1			2
Lycées d'enseignement général et technologique	13	7	18	9	47
Lycées polyvalents		3	2	2	7
Lycées professionnels	8	1	4	4	17
Lycées d'enseignement post-bac uniquement	1	1			2
<b>Total</b>	<b>45</b>	<b>36</b>	<b>58</b>	<b>41</b>	<b>180</b>

Source : RAMSESE

# LE BILAN DE L'ANNEE SCOLAIRE 2010/2011

## BACCALAUREAT SESSION 2011

Pour la 2ème année consécutive, l'académie de Versailles s'illustre en Ile-de-France par ses résultats aux baccalauréats général et technologique qui la classent en tête.

**87,55% des élèves ont obtenu leur baccalauréat général** (86,73% en 2010), soit une augmentation de 0,82 point. Les résultats de la filière ES connaissent notamment une augmentation significative de +2,45 points.

Le **baccalauréat technologique**, quant à lui, enregistre une amélioration de +0,68 point, avec **80,92% des admis** (80,24% en 2010).

**Le nombre de bacheliers professionnels est en forte progression**, du fait de l'arrivée à la session 2011 des premiers gros effectifs d'élèves ayant bénéficié de la réforme de la voie professionnelle. Ce contexte permet de relativiser la légère baisse constatée des résultats du baccalauréat professionnel secteur industriel (77,54% d'admis contre 79,9% en 2010), tout comme du baccalauréat professionnel secteur tertiaire (80,30% d'élèves admis contre 83,2% en 2010).

### Baccalauréat général session 2011

résultats provisoires à l'issue des 2 groupes d'épreuves

	Yvelines	Essonne	Hauts-de-Seine	Val-d'Oise	Académie
<b>ES</b>	90,06 %	87,58 %	87,73 %	83,86 %	<b>87,56 %</b>
<b>L</b>	88,56 %	84,40 %	84,71 %	79,94 %	<b>84,65 %</b>
<b>S</b>	91,85 %	87,12 %	89,71 %	82,76 %	<b>88,34 %</b>
<b>total</b>	<b>90,78 %</b>	<b>86,89 %</b>	<b>88,33 %</b>	<b>82,72 %</b>	<b>87,55 %</b>

Source : SIEC

### Baccalauréat technologique session 2011

résultats provisoires à l'issue des 2 groupes d'épreuves

	Yvelines	Essonne	Hauts-de-Seine	Val-d'Oise	Académie
<b>HOT</b>	90,20 %	71,74 %	76,19 %	100,00 %	<b>80,67 %</b>
<b>ST2S</b>	77,33 %	77,55 %	66,67 %	75,44 %	<b>74,51 %</b>
<b>STG</b>	87,42 %	82,90 %	82,87 %	79,73 %	<b>83,18 %</b>
<b>STI</b>	82,29 %	73,38 %	79,46 %	76,67 %	<b>77,74 %</b>
<b>STL</b>	94,48 %	93,51 %	79,85 %	88,68 %	<b>88,75 %</b>
<b>total</b>	<b>84,97 %</b>	<b>79,97 %</b>	<b>79,44 %</b>	<b>78,72 %</b>	<b>80,92 %</b>

\*NS : non significatif - Source : SIEC

**Baccalauréat professionnel secteur industriel session 2011**  
résultats provisoires à l'issue des 2 groupes d'épreuves

Yvelines	Essonne	Hauts-de-Seine	Val-d'Oise	<b>Académie</b>
75,77 %	79,98 %	78,26 %	75,78 %	<b>77,54 %</b>

Source : SIEC

**Baccalauréat professionnel secteur tertiaire session 2011**  
résultats provisoires à l'issue des 2 groupes d'épreuves

Yvelines	Essonne	Hauts-de-Seine	Val-d'Oise	<b>Académie</b>
83,83 %	82,86 %	76,77 %	78,02 %	<b>80,30 %</b>

Source : SIEC

## UNE NETTE EVOLUTION DES ORIENTATIONS

La progression des taux de réussite au baccalauréat à partir de 2007 prend tout son sens si elle est rapprochée de l'évolution des orientations fortement engagée à partir de 2004.

Jusqu'à cette date en effet l'académie présentait plusieurs dysfonctionnements préoccupants :

- des orientations vers la seconde de détermination (pour les élèves de 3<sup>ème</sup>) et vers les séries générales (pour les élèves de seconde) insuffisantes par rapport aux demandes des familles et aux références nationales ;
- des taux de redoublement très au dessus des taux nationaux, notamment en fin de seconde ;
- des réorientations vers la voie professionnelle en fin de seconde excessives rarement choisies et souvent pénalisantes lorsqu'il s'agit d'une réorientation en 2<sup>de</sup> professionnelle.

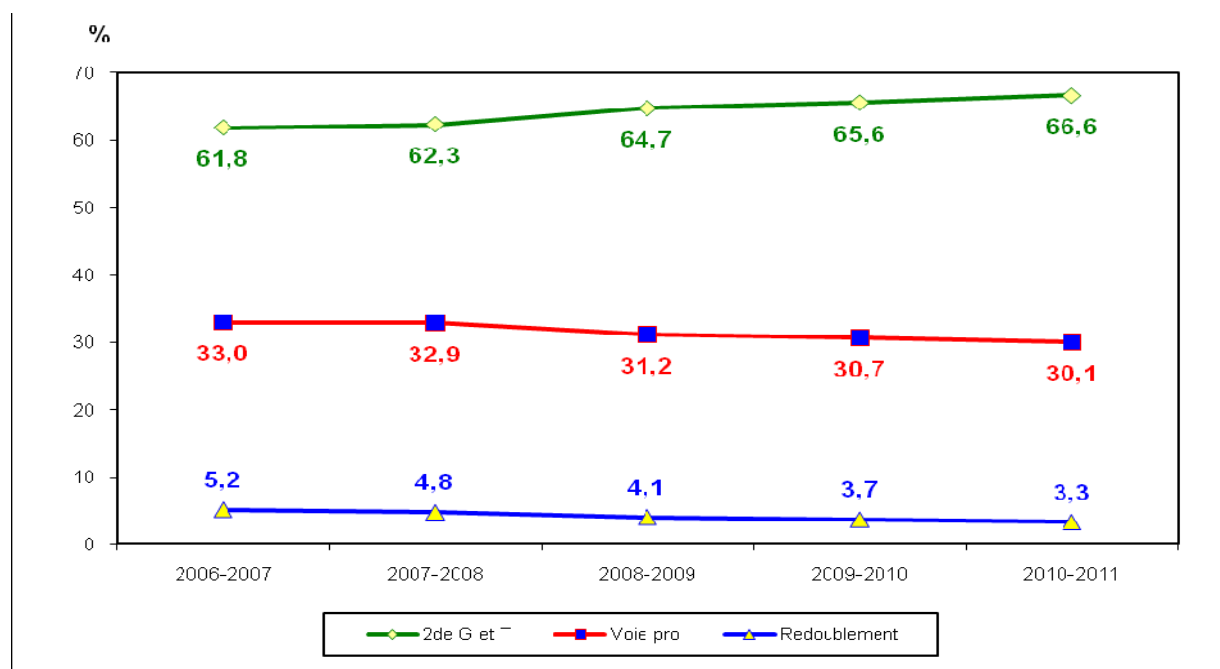
Sur ces trois points, l'académie a effectué ces dernières années des progrès considérables, grâce à une politique volontariste et à un travail régulier avec les chefs d'établissement. Les taux de redoublement ont baissé beaucoup plus vite qu'au niveau national : en fin de 6<sup>ème</sup>, ils sont aujourd'hui inférieurs aux taux nationaux ; en fin de seconde l'écart par rapport au taux national a été divisé par deux sur la période.

En fin de 3<sup>ème</sup> le passage en 2GT continue de progresser atteignant cette année le taux de 66,6% grâce notamment à une baisse continue des redoublements qui ne représentent plus que 3,3%.

En fin de seconde, les taux de passage en 1<sup>ère</sup> continuent également de progresser (+2,1pt à 85,3%), dépassant cette année les références nationales. Cette progression a bénéficié principalement aux séries générales et particulièrement les séries L (+1pt). Les redoublements et plus particulièrement les réorientations vers la voie professionnelle régressent de façon notable (-2,1%).

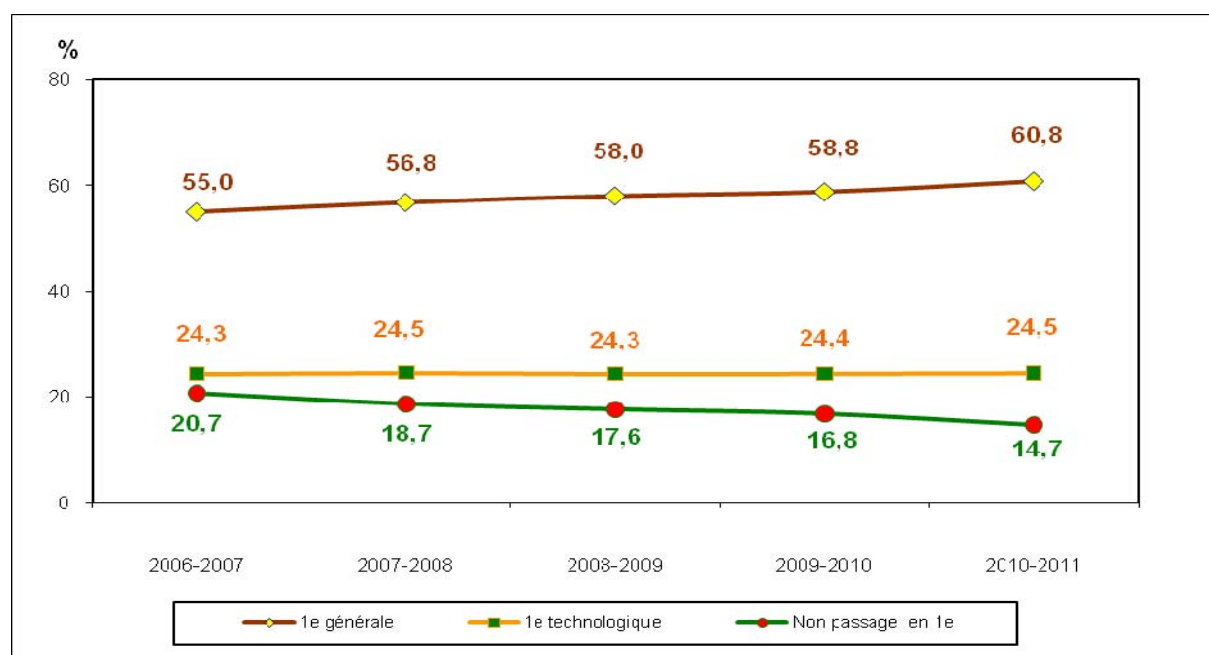
## Les orientations en fin de troisième

**L'orientation en 2<sup>de générale et technologique</sup>**, établie à 98,5% des effectifs de fin de 3<sup>ème</sup>, poursuit sa progression (+1 point), situant l'académie de Versailles au dessus de la moyenne nationale.



## Les orientations à la fin de la seconde

A la fin de la seconde, le taux de décisions de passage en **1<sup>ère générale et technologique</sup>** est de 85,3 %, soit une augmentation de 2,1 point par rapport à 2010. Cette hausse tient presque essentiellement à l'accroissement du taux de décision de passage en 1<sup>ère générale</sup> : cette année 60,8%, des élèves de seconde y accèdent contre 58,6 % en 2010.



Ces évolutions sont la traduction d'une volonté académique, initiée depuis plusieurs années, de réduction des taux de redoublement et d'accroissement du taux d'orientation vers la voie générale. Elles concernent l'ensemble des départements.

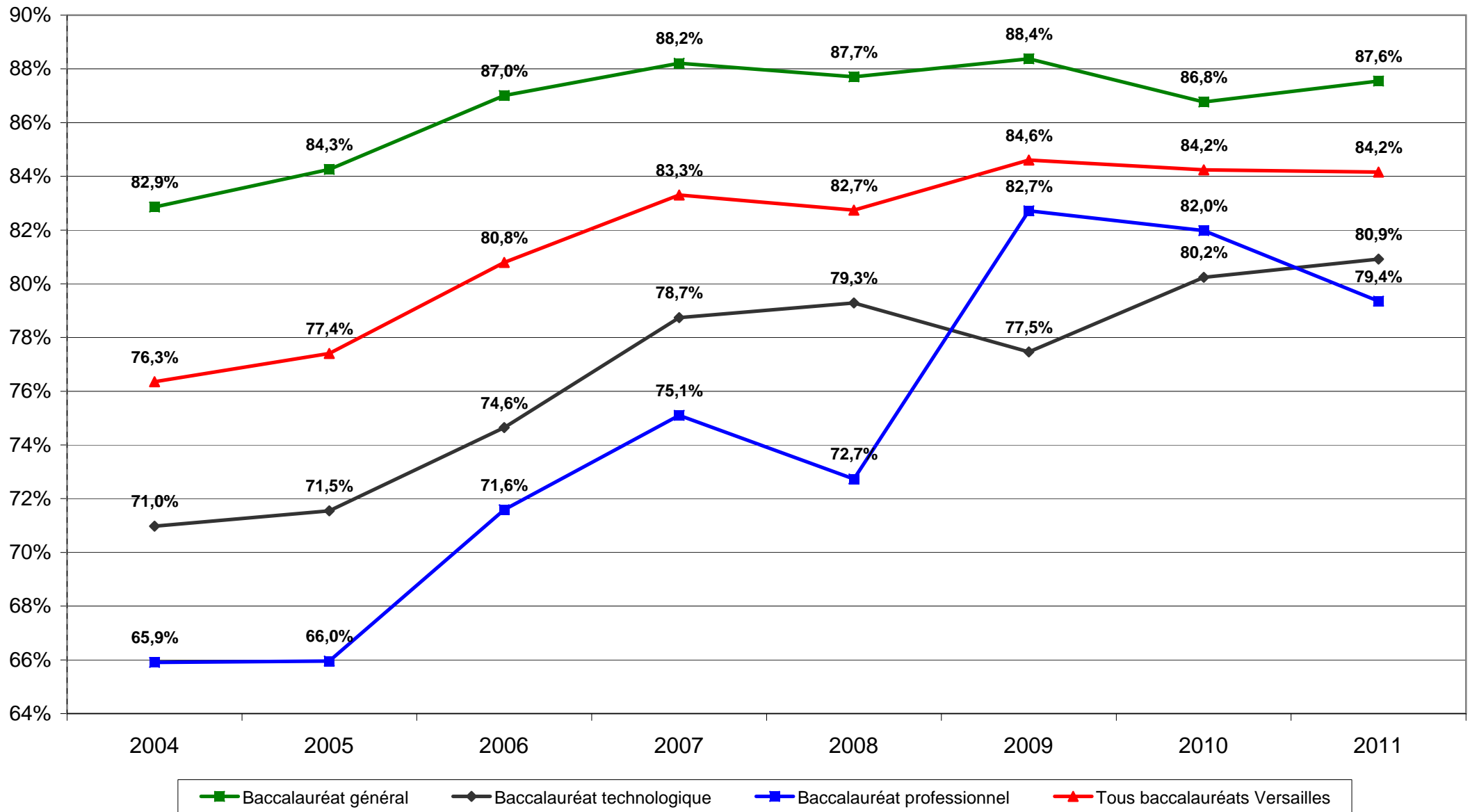
### **Quelques conclusions**

Ces résultats très encourageants devront bien sûr être confirmés et confortés dans la durée. Les chiffres globaux recouvrent encore des disparités de situation locales qu'il faudra traiter. Mais dès à présent ils valident tout à fait les axes de la réforme des lycées et montrent tout l'intérêt des dispositifs qu'elle prévoit :

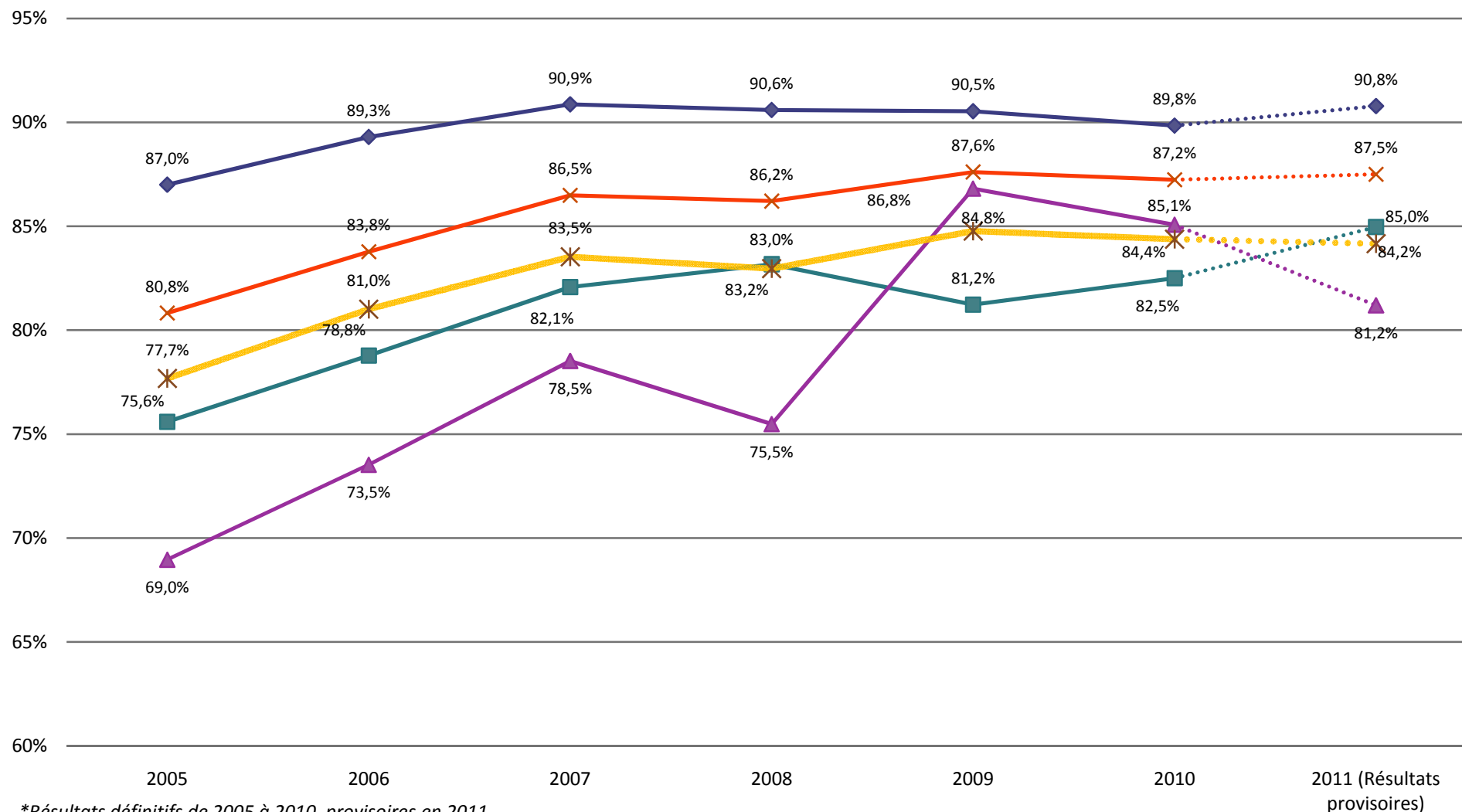
- le point essentiel est qu'il apparaît clairement qu'une politique d'orientation plus positive et une baisse volontariste des taux de redoublement n'entraînent nullement, contrairement à ce qu'on croit souvent, une baisse des résultats ultérieurs aux examens. Au contraire, l'évolution des orientations engagée dès 2004 s'est accompagnée d'une progression des résultats les années suivantes, et ce « cercle vertueux » est aujourd'hui confirmé sur plusieurs années successives. Il repose largement sur la motivation plus grande des élèves, que l'on décourage en les ralentissant à l'excès.
- cette politique d'orientation plus positive est d'autant plus efficace qu'elle est liée à des procédures d'aide aux élèves : accompagnement personnalisé, stages de vacances, découverte des métiers, tels que les prévoit la réforme des lycées, prennent tout leur sens dans cette logique.

## EVOLUTION DES TAUX DE REUSSITE DE L'ACADEMIE DE VERSAILLES AU BACCALAUREAT GENERAL, TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNEL (2004-2011)

(résultats provisoires de juillet)



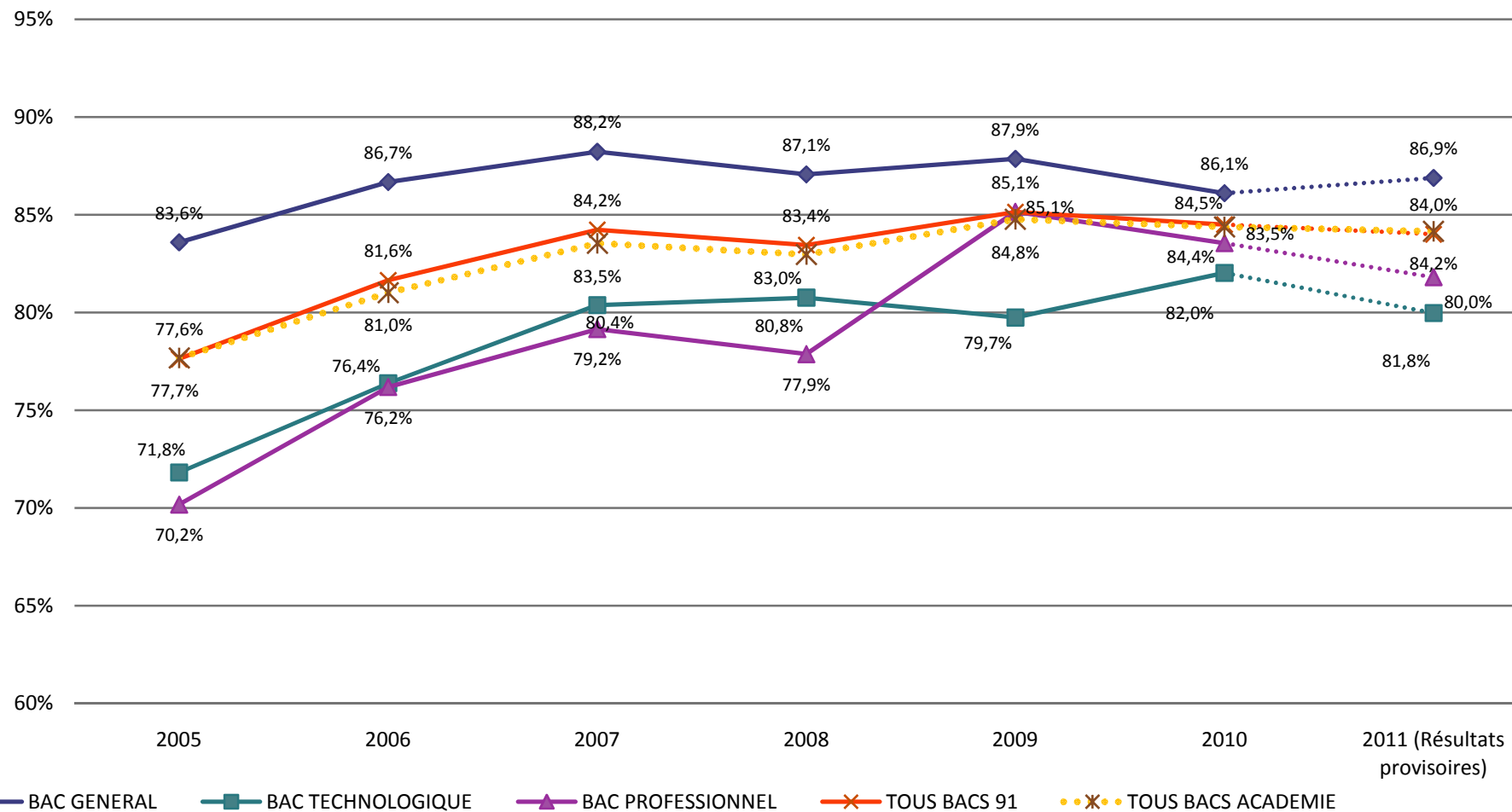
**EVOLUTION DE 2005 A 2011\* DES TAUX DE REUSSITE DE L'ACADEMIE DE VERSAILLES  
AU BACCALAUREAT GENERAL, TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNEL  
DEPARTEMENT DES YVELINES**



\*Résultats définitifs de 2005 à 2010, provisoires en 2011

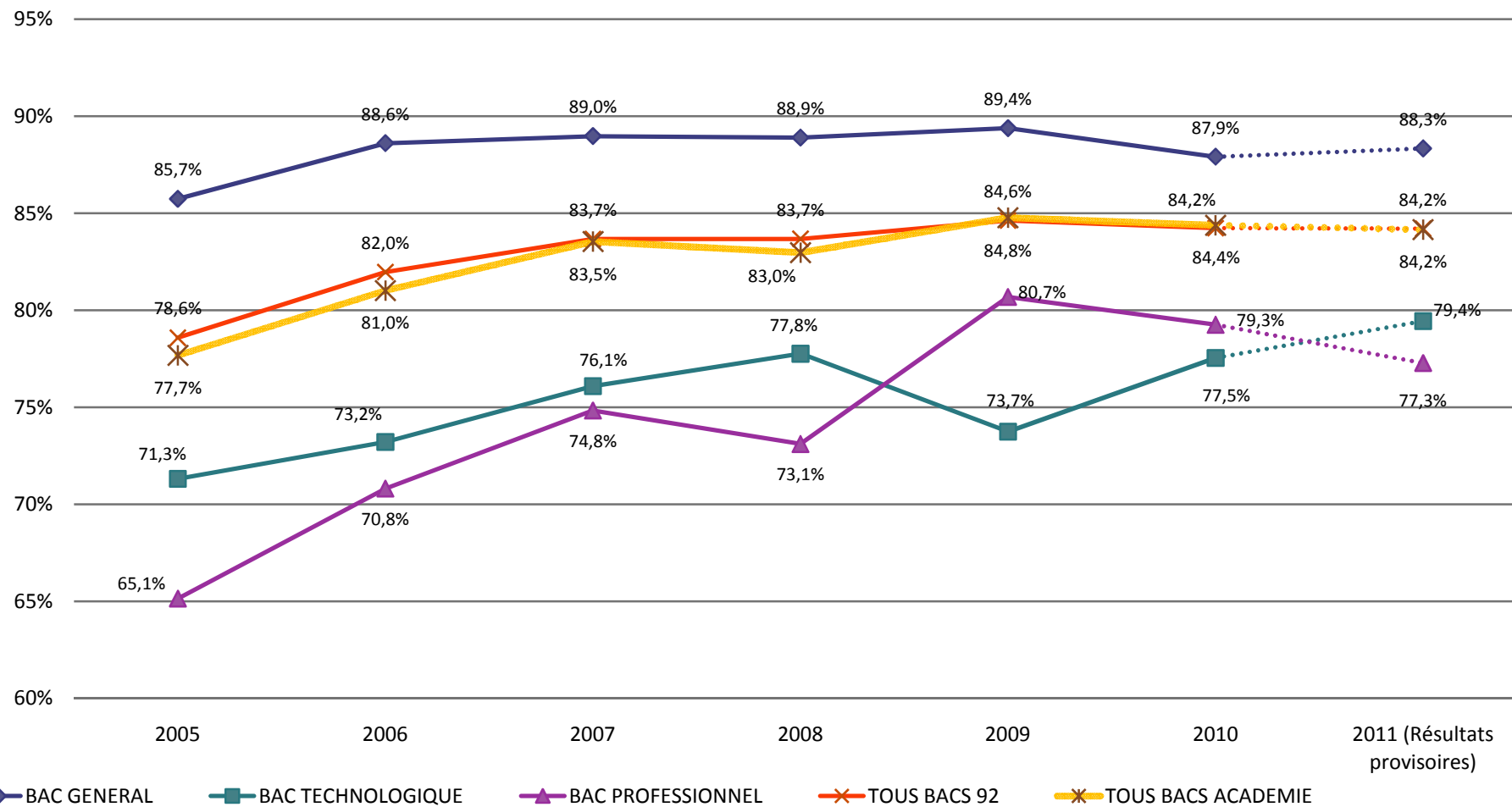
◆ BAC GENERAL    ■ BAC TECHNOLOGIQUE    ▲ BAC PROFESSIONNEL    ✕ TOUS BACS 78    ✕ TOUS BACS ACADEMIE

**EVOLUTION DE 2005 A 2011\* DES TAUX DE REUSSITE DE L'ACADEMIE DE VERSAILLES  
AU BACCALAUREAT GENERAL, TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNEL  
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE**



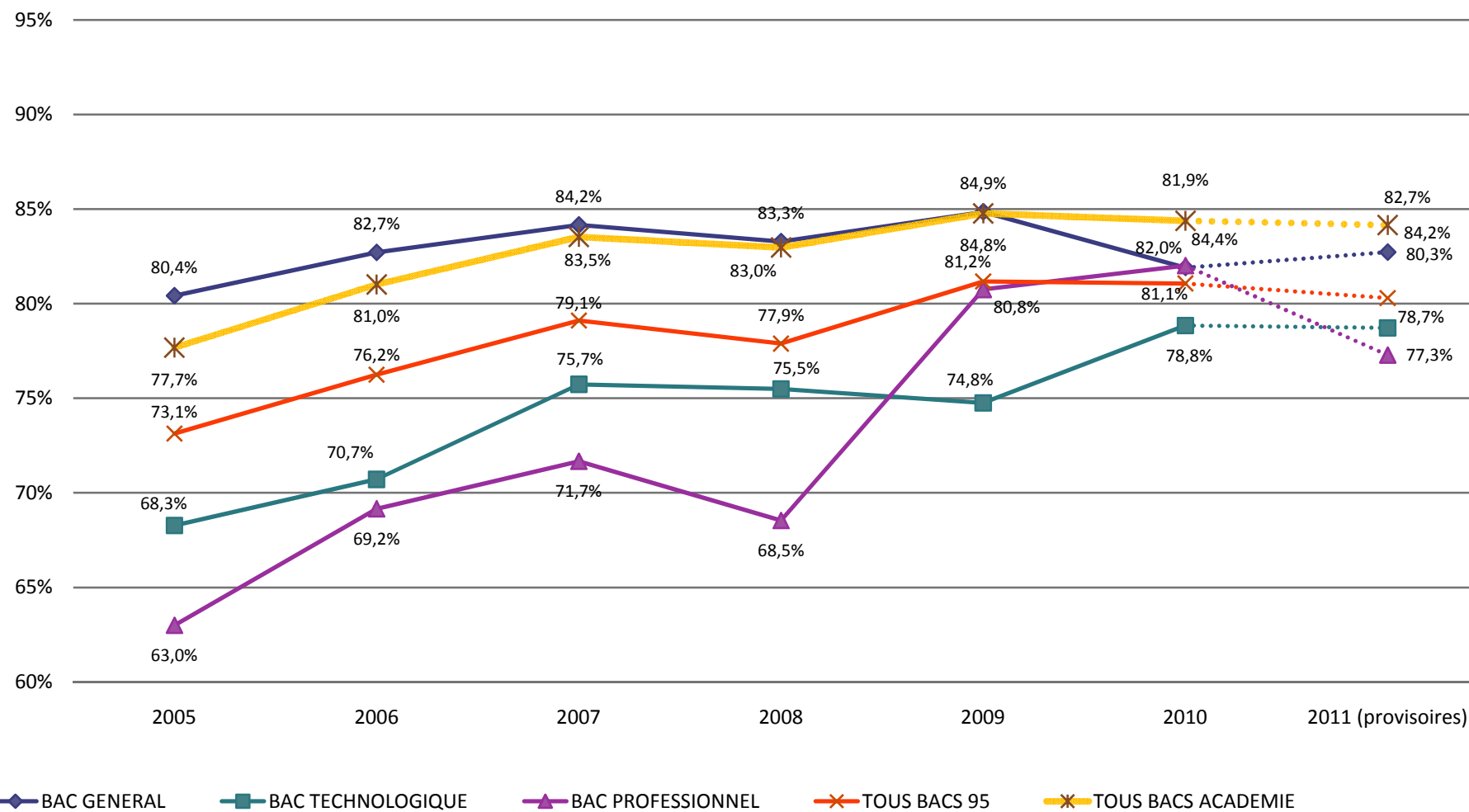
\*Résultats définitifs de 2005 à 2010, provisoires en 2011

**EVOLUTION DE 2005 A 2011\* DES TAUX DE REUSSITE DE L'ACADEMIE DE VERSAILLES  
AU BACCALAUREAT GENERAL, TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNEL  
DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE**



\*Résultats définitifs de 2005 à 2010, provisoires en 2011

**EVOLUTION DE 2005 A 2011\* DES TAUX DE REUSSITE DE L'ACADEMIE DE VERSAILLES  
AU BACCALAUREAT GENERAL, TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNEL  
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE**



\*Résultats définitifs de 2005 à 2010, provisoires en 2011

# L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT DES NOUVEAUX ENSEIGNANTS

---

## POUR SUIVRE L'EFFORT D'ACCOMPAGNEMENT DES NOUVEAUX ENSEIGNANTS ET EXPERIMENTER LES MASTERS EN ALTERNANCE

A la rentrée 2011, l'académie de Versailles accueille à nouveau un nombre très important d'enseignants stagiaires : 856 personnels enseignants et d'éducation stagiaires pour l'enseignement secondaire et 542 professeurs stagiaires pour l'enseignement primaire.

Elle recevra également durant l'année 2011/2012, dans le cadre des stages de préprofessionnalisation, plusieurs centaines d'étudiants de masters des cinq universités versaillaises qui se destinent aux métiers de l'enseignement.

L'académie de Versailles est de ce fait **une académie de formation** qui accorde une attention particulière à toutes les dispositions susceptibles d'accompagner au mieux celles et ceux qui font leur entrée dans le métier ou qui souhaitent concrétiser ce projet.

## ACCUEIL RENFORCE ET POURSUITE DE L'ACCOMPAGNEMENT DES ENSEIGNANTS STAGIAIRES

Dans le cadre de la réforme du recrutement et de la formation des personnels enseignants et d'éducation, un nouveau dispositif de formation a été organisé depuis la rentrée 2010 afin de leur donner tous les éléments de nature à leur permettre d'exercer leur mission d'enseignement dans les meilleures conditions dès leur première année d'exercice.

### **Le dispositif retenu pour 2011/2012 s'articule autour de quatre axes :**

#### **1. un accueil renforcé :**

##### *Dans le premier degré :*

Les personnels enseignants stagiaires sont accueillis **entre le 29 août et le 2 septembre** selon un schéma très proche dans les quatre départements :

- un accueil institutionnel par l'inspecteur d'académie avec un module « tenue de classe », une prise en charge par des équipes élargies, centrée sur la prise de fonction et un temps de positionnement et d'analyse des besoins en formation de chaque professeur des écoles stagiaire (PES).
- la prise en charge par les équipes de circonscription.
- la pré-rentrée dans l'école d'affectation

Les personnels enseignants stagiaires ont cette année, dans leur grande majorité, la responsabilité d'une classe sur l'année scolaire. Ils n'ont pas été nommés en RAR et, dans toute la mesure du possible, leur affectation en éducation prioritaire ou dans des classes de CP a été évitée.

### Dans le second degré :

Avant la rentrée des élèves, les enseignants stagiaires sont accompagnés progressivement **entre le 29 août et le 2 septembre**, vers la prise en charge effective de leurs classes par un accueil renforcé organisé par les corps d'inspection et les chefs d'établissement.

Ce premier temps de formation est consacré à la fois à la découverte de leur environnement professionnel (le contexte académique ; le fonctionnement d'un établissement) et à la présentation des grands axes du métier. Il est également centré sur les premiers gestes professionnels (prise en charge du groupe classe ; préparation des cours). Il doit permettre aux enseignants stagiaires, à travers un travail d'anticipation, d'aborder sereinement la rentrée scolaire. Il permet aussi un premier échange avec un conseiller pédagogique tuteur. De plus, ces journées d'accueil permettent à travers une mobilisation des services académiques dans les huit lieux de regroupement, d'apporter des réponses personnalisées aux questions éventuelles d'ordre administratif ou matériel. Le site académique reprend l'ensemble des informations.

## **2. l'accompagnement par un référent pédagogique de proximité :**

### Dans le premier degré :

Les professeurs des écoles stagiaires bénéficient, tout au long de l'année de l'accompagnement par un tuteur.

Entre septembre et fin octobre, selon des organisations départementales spécifiques, ils alterneront temps en responsabilité dans la classe, temps d'observation et de pratique accompagnée ou séquences de formation. Au retour des congés de Toussaint, la prise en charge en responsabilité de la classe, constituera une étape supplémentaire dans la période d'étayage à la prise de fonction, de la rentrée aux congés de Noël.

### Dans le second degré :

**Les enseignants stagiaires seront accompagnés, pour l'année scolaire, par un conseiller pédagogique tuteur, collègue expérimenté de leur discipline, si possible de l'établissement.** Cet expert de la pratique de la classe, garant d'une articulation éprouvée entre les savoirs théoriques et la pratique professionnelle, contribuera à la formation des enseignants stagiaires sous forme de tutorat tout au long de l'année scolaire.

En complément de l'action du conseiller pédagogique tuteur, chaque établissement d'affectation pourra également concevoir, en fonction du contexte local, un dispositif spécifique d'accompagnement de l'enseignant stagiaire.

## **3. Un parcours de formation :**

### Dans le premier degré :

Sur l'ensemble de l'année, un dispositif de formation filée a majoritairement été retenu dans les quatre départements. De plus, la formation en ligne est inscrite dans le cahier des charges de la formation des professeurs des écoles stagiaires.

Pour tous les départements, les 18 heures d'animation pédagogique sont spécifiquement organisées pour les professeurs des écoles stagiaires. Ils peuvent par ailleurs s'inscrire dans les animations ouvertes aux enseignants dans la circonscription.

#### Dans le second degré :

Des regroupements seront organisés tout au long de l'année scolaire, selon un rythme mensuel, sur une journée hebdomadaire banalisée par groupe de disciplines.

Ces temps de formation filée correspondront à différentes thématiques (la prise en charge du groupe classe ; l'évaluation ; la préparation des conseils de classe...) et permettront un échange entre les savoirs théoriques et la pratique professionnelle.

Ces temps de formation permettront l'acquisition progressive des dix compétences professionnelles dont la maîtrise sera évaluée à l'issue de l'année de formation, au moment de la titularisation des enseignants.

#### **4. Une plateforme numérique de formation :**

Les compétences du CRDP en matière d'élaboration et de diffusion d'outils pédagogiques et didactiques ont été largement mobilisées pour offrir à tous les enseignants stagiaires un ensemble de services et de ressources pédagogiques « en ligne ».

Cette plateforme numérique a vocation à devenir le « lieu » virtuel de formation des enseignants à partir de laquelle ils pourront avoir à leur disposition des outils et des contenus adaptés à leurs besoins de formation.

### **EXPERIMENTATION DES MASTERS EN ALTERNANCE**

Fortement mobilisée dans la mise en œuvre de la réforme de la formation et du recrutement des personnels enseignants et d'éducation, l'académie de Versailles met en place à la rentrée 2011, en partenariat avec les universités, une expérimentation qui vise à offrir, à des étudiants inscrits en Master 1ère année (M1) ou en Master 2ème année (M2), une modalité de professionnalisation qui repose sur l'alternance. **160 étudiants sont inscrits en master en alternance (M1 et M2) dans l'académie.**

Comme pour les stages d'observation, de pratique accompagnée ou en responsabilité, le master en alternance a pour objectif, à travers une démarche d'interaction entre formation théorique et formation professionnalisante, d'établir un rapport direct et personnel de chaque étudiant avec la réalité professionnelle du métier auquel il se destine.

Cette modalité de formation constitue également, pour les étudiants concernés, une source de revenus dès l'année de M1 ou en M2.

Nommé sur des supports provisoires qui correspondent au maximum à un tiers de l'obligation réglementaire de service (ORS) d'un enseignant titulaire, les étudiants de masters en alternance seront accueillis avant la rentrée des élèves aux côtés des enseignants stagiaires (accueil académique institutionnel et disciplinaire ; accueil dans l'établissement).

Afin de concilier temps de formation à l'université et temps de formation en établissement, il a été demandé aux chefs des établissements d'accueil pressentis d'intégrer un certain nombre de données techniques souhaitées par les universités ( niveau de classe ; ½ journée banalisées dans l'emploi du temps...).

Une convention tripartite (université ; étudiant ; établissement) et un contrat de travail (étudiant ; académie) fixeront le cadre de l'intervention, en responsabilité, de ces étudiants.

Un conseiller pédagogique, personnel expérimenté nommé par l'autorité académique assurera tout au long de l'année scolaire, sous l'autorité du chef d'établissement et celle de l'inspecteur référent de formation, un accompagnement de l'étudiant de master en alternance, en étroite collaboration avec un référent universitaire.

Pour ce faire, il a été demandé aux chefs d'établissement de prévoir dans toute la mesure du possible, un alignement des emplois du temps de l'étudiant de master en alternance et du conseiller pédagogique sur deux séquences afin de permettre une « observation croisée » et la conduite d'un travail réflexif.

Que ce soit à travers l'importance accordée à l'accompagnement de l'entrée dans le métier ou par le biais de la démarche expérimentale des masters en alternance, c'est une logique nouvelle de continuum de formation et de professionnalisation dès la formation initiale qui est soutenue par l'académie de Versailles.

# LES EXPERIMENTATIONS / INNOVATIONS

## DISPOSITIF ECLAIR

Le programme national ECLAIR (écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite) a pour objectif de créer les conditions de la réussite scolaire pour les élèves scolarisés dans les établissements et les écoles dans lesquels les écarts de réussite, bien qu'en voie de réduction, sont avérés et le climat pédagogique particulièrement difficile.

Ce dispositif expérimental repose sur une triple innovation :

- La pédagogie :
- La vie scolaire :
- La GRH :

Expérimenté durant l'année scolaire 2010-11 dans 14 établissements de l'académie, ce programme évolue à la rentrée 2011. D'une part, en passant d'une logique d'établissement à une logique de réseau en s'étendant au premier degré ; d'autre part, en s'étendant à la quasi-totalité des Réseaux Ambition Réussite.

Ainsi, cette expérimentation concernera à la rentrée 2011, pour l'académie de Versailles, 29 établissements du second degré (dont 3 lycées) et 182 écoles.

### **Collèges et lycées ECLAIR dans l'académie de Versailles :**

- clg Louise-Michel, Corbeil-Essonnes (91)
- clg Léopold-Sedar-Senghor, Corbeil-Essonnes (91)
- clg La Vallée, Epinay-sous-Sénart
- clg de Guinette, Etampes (91)
- clg Sonia-Delaunay, Grigny (91)
- clg Pablo-Neruda, Grigny (91)
- clg Jean-Vilar, Grigny (91)
- clg Olivier-de-Serre, Viry-Châtillon (91)
- clg André-Malraux, Asnières-sur-Seine (92)
- clg Henri-Barbusse, Bagneux (92)
- clg des Petits Ponts, Clamart (92)
- clg République, Nanterre (92)
- clg Claude-Monet, Argenteuil (95)
- clg Henri-Wallon, Garges-lès-Gonesse (95)
- clg Paul-Eluard, Garges-lès-Gonesse (95)
- clg François-Truffaut, Gonesse (95)
- clg Jean-Lurçat, Sarcelles (95)
- clg Anatole-France, Sarcelles (95)
- clg Martin-Luther-King, Villiers-le-Bel (95)
- clg René-Cassin, Chanteloup-les-Vignes (78)
- clg Jules-Verne, Les Mureaux (78)
- clg Paul-Cézanne, Mantes-la-Jolie (78)
- clg Pasteur, Mantes-la-Jolie (78)
- clg Georges-Clémenceau, Mantes-la-Jolie (78)

- clg André-Chénier, Mantes-la-Jolie (78)
- clg Youri-Gagarine, Trappes (78)
- lycée Robert-Doisneau, Corbeil-Essonnes (91)
- lycée Vaucanson, Les Mureaux (78)
- lycée Camille-Claudé, Mantes-la-Ville (78)

### **ERS (établissement de réinsertion scolaire)**

Extraits de la circulaire n° 2010-090 du 29-6-2010

Les établissements de réinsertion scolaire s'adressent à des élèves perturbateurs scolarisés dans le second degré, qui ont fait l'objet de multiples exclusions, âgés de 13 à 16 ans, issus des classes de 5ème, 4ème et 3ème, qui ne relèvent ni de l'enseignement spécialisé et adapté, ni d'un placement dans le cadre pénal au sens des dispositions de l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante.

Les ERS proposent à ces jeunes une scolarisation aménagée, le plus souvent au sein d'internats scolaires spécifiques, afin de les réinsérer dans un parcours de formation générale, technologique ou professionnelle.

Ces établissements doivent à la fois favoriser la maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences, faire prendre conscience aux jeunes de l'importance du respect des règles de la vie sociale et scolaire et permettre une démarche de réinvestissement dans les apprentissages.

2 ERS sont ouverts dans l'académie de Versailles (à Sannois, dans le Val-d'Oise et à Nanterre, dans les Hauts-de-Seine) depuis l'année scolaire 2010-2011. Un troisième ERS ouvre à Meudon (Hauts-de-Seine) cette année scolaire.

### **1<sup>ERE</sup> STG UNIQUE (sciences et technologies de gestion)**

À la rentrée 2011, la réforme des lycées s'engage au niveau de la classe de première générale et technologique à l'exception de la série Sciences et technologies de la gestion (STG). Celle-ci sera rénovée, sous l'appellation Sciences et technologies du management et de la gestion, à partir de la rentrée 2012 pour la classe de première et de la rentrée 2013 pour la terminale.

Afin d'accompagner les équipes pédagogiques dans la conduite de ce changement et leur permettre d'expérimenter des dispositifs innovants, neuf établissements de l'académie de Versailles se sont engagés dans l'expérimentation de la première STG unique.

À l'heure actuelle, deux filières (gestion ou communication) sont proposées en première technologique STG. Chacune mène ensuite, sans possibilité de changement d'orientation, à des spécialités de terminale différentes :

- Communication et gestion des ressources humaines ou Mercatique (après une première communication) ;
- Comptabilité et finance d'entreprise ou Gestion de systèmes d'information (après une première gestion).

L'expérimentation, de la première unique sans dominante, permettra donc de retarder d'un an le choix définitif de la spécialité. Les élèves pourront choisir leur spécialité de terminale et envisager leurs études supérieures en ayant une réelle connaissance des différents champs disciplinaires de l'économie et gestion. Une meilleure personnalisation des parcours d'orientation par une réelle découverte de l'adéquation entre les spécialités de terminale et les sections de techniciens supérieurs, d'instituts universitaires de technologie ou de classes préparatoires sera recherchée.

En outre, les élèves bénéficieront de l'ensemble des dispositifs d'accompagnement, notamment de l'accompagnement personnalisé dès la rentrée 2011.

L'expérimentation est réalisée sur l'ensemble des classes de première STG des établissements concernés, dans le strict respect des programmes actuels. Chaque projet a fait l'objet d'une consultation du conseil pédagogique et d'un vote en conseil d'administration.

Les expériences ainsi acquises par les équipes pédagogiques impliquées donneront lieu à un bilan et seront mutualisées afin de préparer la rénovation STMG de 2012.

### ***Les EPLE engagés dans l'expérimentation Première STG unique***

- Jean Vilar PLAISIR (78)
- Jean-Baptiste Poquelin SAINT-GERMAIN (78)
- Francisque Sarcey DOURDAN (91)
- Santos Dumont SAINT-CLOUD (92)
- Paul-Emile Victor OSNY (95)
- Eugène Ronceray BEZONS (95)
- Van Gogh ERMONT(95)
- Jacques Prévert TAVERNY (95)
- Jean Monnet FRANCONVILLE (95)

### **ECOLE DU SOCLE COMMUN**

L'expérimentation "Ecole du socle" s'inscrit dans la dynamique d'une recherche de cohérence et d'une nouvelle représentation du système éducatif fondé sur la fluidité des parcours : école/collège ; bac-3/bac+3. Elle vise la continuité école/collège dans le cadre de la mise en place générale du socle commun. « Les établissements publics d'enseignement du socle commun sont constitués de classes du premier degré et de classes du premier cycle du second degré, le cas échéant en intégrant les classes d'un collège et d'une ou plusieurs écoles élémentaires situées dans le secteur de recrutement de ce collège. »

Cinq « Ecoles du socle » voient le jour en cette rentrée. À partir des projets d'équipes et des caractéristiques particulières du territoire concerné (ressources culturelles et sportives locales, partenariat avec les communes et le conseil général...), elles seront accompagnées par les IEN et les corps d'inspection du 2nd degré. Le collège et une ou des écoles de la circonscription s'engagent sur un projet défini dans un dialogue autour de quatre objectifs essentiels.

- Améliorer les résultats scolaires aux évaluations de CM2.
- Valider l'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences avec l'objectif de tendre vers 100% de validation du palier 2 en fin de 5ème.
- Améliorer la fluidité scolaire en évitant le retard scolaire par une meilleure prise en charge de la difficulté scolaire.
- Projeter les élèves et les meilleurs d'entre eux vers le palier 3 du socle de façon à identifier au plus tôt les plus méritants.

***Quelques axes de travail peuvent se dégager :***

- Axe pédagogique - Le continuum pédagogique : l'expérimentation « école du socle » doit permettre d'effacer la rupture entre le premier et le second degrés.
- Axe organisationnel - L'expérimentation doit pouvoir explorer de nouvelles façons de faire.
- Axe institutionnel - L'expérimentation doit pouvoir avancer sur le partenariat avec les collectivités locales dans le respect des champs de compétences de chacun.

Une restitution d'étape est prévue dans le courant du printemps 2012 sous le pilotage du recteur.

***Les collèges participant à l'expérimentation « Ecole du socle » dans l'académie de Versailles :***

- collège Gagarine, Trappes (78),
- collège Gassicourt, Mantes-la-Jolie (78),
- collège Senghor, Corbeil-Essonnes (91),
- collège Paul-Eluard, Garges-lès-Gonesse (95),
- collège Emilie Du Chatelet, Deuil-la-Barre (95).

# LES NOUVEAUX SERVICES DE L'ORIENTATION

## LUTTE CONTRE LE DECROCHAGE ET PLATEFORMES DE SUIVI ET D'APPUI

La lutte contre le décrochage scolaire est aujourd'hui une priorité nationale. Dans ce cadre, la prévention, la prise en charge et le suivi de nos élèves en risque de décrochage et en recherche d'une solution d'insertion professionnelle avant leur sortie du système éducatif, constitue une pratique bien installée dans l'académie.

Dès 2006, à l'issue des dernières opérations d'affectation et d'ajustement de septembre, nous avons développé, dans le cadre de la MGI, des plates formes d'accueil partenariales (CIO, Missions Locales, BIJ, PIJ, CFA...) à destination des jeunes sans solution afin de rechercher les dispositifs les plus appropriés possibles pour les aider à se qualifier et s'insérer.

Ces actions complétées par les efforts constants d'amélioration des opérations d'affectation et d'ajustement de la carte des formations ont permis d'obtenir des résultats positifs dans l'académie. Ainsi les sorties sans solution post 3<sup>ème</sup> ont connu une forte baisse depuis 2006 en passant de 4000 à 800 en 2011.

Dès 2007 il a paru nécessaire de compléter ce dispositif en développant parallèlement des actions de prévention dans le cadre de la lutte contre le décrochage. Une soixantaine de groupes d'aide à l'insertion (GAIN) ont été progressivement mis en place, prioritairement dans les établissements les plus exposés.

En 2011, dans le prolongement des plateformes d'accueil et selon les mêmes principes de fonctionnement, les *plateformes de suivi et d'appui des décrocheurs* que nous avons généralisées dans l'académie ont complété le dispositif de prévention et de traitement du décrochage des jeunes.

Dans un premier temps, un système d'échange d'information inter ministériel d'information (SIEI) recense dans chaque département les jeunes sans solution, non pris en charge par l'éducation nationale, les CFA, les établissements de l'agriculture ou les missions locales.

Dans un deuxième temps, ces jeunes recensés sont conviés dans une de ces plateformes de suivi et d'appui.

Ces plateformes ont pour objectif de rechercher grâce à un travail partenarial une solution pour chacun de ces jeunes, qu'ils soient menacés de décrochage ou déjà décrochés, en recherche de qualification ou d'insertion et cela à tout moment de l'année.

Ces plateformes implantées dans chaque département à raison d'une par bassin sont aujourd'hui au nombre de 22. Elles sont actuellement pour 21 d'entre elles installées dans un CIO.

## LES INTERNATS D'EXCELLENCE

*Les "internats d'excellence" s'adressent à des collégiens, lycéens et étudiants motivés, ne bénéficiant pas d'un environnement favorable pour réussir leurs études.*

*La scolarité des élèves se déroule soit dans un lieu unique qui regroupe l'internat et les infrastructures de cours, soit dans un ou plusieurs établissements organisés en réseau, à proximité de l'internat.*

*En plus des cours, les internes bénéficient :*

- d'un accompagnement pédagogique et éducatif effectué par des personnels qualifiés, souvent des professeurs ou des conseillers principaux d'éducation ;*
- de la révision des cours et de la préparation aux devoirs ;*
- d'activités sportives et culturelles organisées en fonction du projet de l'établissement d'accueil ;*
- d'un accès aux nouvelles technologies.*

### INTERNAT D'EXCELLENCE DE MARLY-LE-ROI

A la rentrée 2010, le premier internat d'excellence de l'académie de Versailles a ouvert ses portes à Marly-le-Roi (Yvelines). Dédié aux collégiens et lycéens, cet établissement a pour vocation d'accueillir les élèves de milieux modestes ou défavorisés qui ne disposent pas de conditions matérielles favorables leur permettant d'exprimer tout leur potentiel.

L'internat d'excellence de Marly propose des conditions optimales pour réussir son parcours scolaire, révéler ses potentialités et trouver son épanouissement personnel :

- un cadre de vie propice aux études ;
- un encadrement et un suivi personnalisés ;
- un internat numérique ;
- des coûts modiques...

Pour cette deuxième année, **155 élèves (82 filles et 73 garçons), de la classe de 5<sup>ème</sup> à la terminale**, seront hébergés à l'internat, dont **103 collégiens** et **52 lycéens**.

Leur scolarisation est assurée en partenariat avec le collège Louis-Lumière de Marly-le-Roi et les lycées voisins : Louis-de-Broglie de Marly-le-Roi, Jeanne-d'Albret, Jean-Baptiste-Poquelin et Léonard-de-Vinci de Saint-Germain-en-Laye et Pierre-Corneille de la Celle-Saint-Cloud.

En collaboration avec différentes partenaires, l'internat offre de nombreuses activités, aussi bien dans le domaine culturel (l'Orchestre de Paris ; le Centre Dramatique National de Sartrouville ; le groupe ParisTech ; l'université de Versailles - Saint-Quentin-en-Yvelines en lien avec les Cordées de la réussite...) que sportif (intégration dans les associations sportives au sein des établissements scolaires d'accueil).

### Répartition par niveau :

cinquième		quatrième		troisième		seconde		première		terminale	
7		25		20		53		35		15	
garçons	filles	garçons	filles	garçons	filles	garçons	filles	garçon	filles	garçons	filles
5	2	10	15	10	10	29	24	13	22	6	9

### Diplôme national de brevet :

30 élèves de l'internat ont passé leur Diplôme national de brevet cette année. Avec un taux de réussite au DNB de **96,66%**, l'internat de Marly répond à ses objectifs. On distingue parmi les reçus 13,70% de mentions Bien et 31,03% de mentions Assez Bien.

### INTERNATS D'EXCELLENCE EN COLLEGE DANS LES HAUTS-DE-SEINE ET DANS LE VAL-D'OISE

Cinq collèges dans les Hauts-de-Seine et un dans le Val-d'Oise disposent d'internats d'excellence :

- Collège Auguste-Renoir, Asnières-sur-Seine avec 32 places,
- Collège Jacqueline-Auriol, Boulogne-Billancourt avec 32 places,
- Collège Les-Champs-Philippe, La Garenne-Colombes avec 32 places,
- Collège Jean-Perrin, Nanterre avec 32 places,
- Collège Evariste-Galois, Bourg-la-Reine : avec 32 places (ouverture 2011),
- Collège Les Touleuses, Cergy avec 35 places.

### PLACES LABELLISEES INTERNAT D'EXCELLENCE

L'académie de Versailles propose également **372 places labellisées internat d'excellence** à cette rentrée scolaire, soit une augmentation de 11,3% par rapport à la rentrée 2010.

#### Dans les Yvelines :

- Conflans-Sainte-Honorine : l'Ecole Régionale du Premier Degré (E.R.P.D. La Batellerie) - 12 places et le Lycée Simone-Weil - 10 places.
- Guyancourt : Lycée hôtellerie et tourisme - 10 places.
- Rambouillet : Lycée Louis-Bascan - 10 places.
- Villiers-Saint-Frédéric : Lycée Viollet-le-Duc - 12 places.

#### Dans l'Essonne :

- Brétigny-sur-Orge : Lycée Jean-Pierre-Timbaud - 15 places.
- Cerny : Lycée professionnel Alexandre-Denis - 15 places.
- Étiolles : Lycée professionnel Château des Coudraies - 11 places.

#### Dans les Hauts-de-Seine :

- Clichy : Lycée Newton - ENREA - 5 places.
- Sceaux : Lycée Joseph-Lakanal - 5 places.
- Vanves : Lycée Michelet - 5 places.

**Dans le Val-d'Oise :**

- Argenteuil : Lycée Jean-Jaurès - 10 places.
- Bezons : Lycée Ronceray - 27 places.
- Cormeilles-en-Parisis : Lycée professionnel Le Corbusier - 10 places.
- Éragny : Lycée Auguste-Escoffier - 10 places.
- Saint-Ouen-l'Aumône : Lycée professionnel industriel du château d'Epluches - 10 places.

# LA REFORME DES LYCEES

## ELEVES

### ***Accompagnement personnalisé***

Depuis la rentrée 2010, les équipes pédagogiques et éducatives mettent en œuvre l'accompagnement personnalisé au lycée. Cet accompagnement a pour objectif d'aider les élèves des voies générale et technologique, à s'adapter au lycée et à se préparer à l'enseignement supérieur. Il se déroule sur 72 heures annuelles et inclut plusieurs activités :

- un soutien aux élèves qui rencontrent des difficultés,
- un approfondissement des connaissances,
- une aide à l'orientation.

Les modalités d'organisation sont laissées à l'initiative des équipes pédagogiques

### ***Tutorat***

Afin d'aider les élèves à construire leur projet d'orientation, le lycée met en place un suivi personnalisé sous forme de tutorat, pour tous ceux qui le souhaitent. Le tuteur est un enseignant (dont documentaliste) ou un CPE.

Un tuteur conseille et guide un élève volontaire durant toute sa scolarité au lycée. Il l'aide à construire son parcours de formation et d'orientation.

### ***Stages***

Les élèves volontaires désirant se remettre à niveau ou changer d'orientation, peuvent suivre des stages pendant l'année scolaire hors temps scolaire ou pendant les vacances scolaires.

*Les stages de mise à niveau* peuvent être conseillés aux lycéens par le conseil de classe, pour éviter le redoublement. Ils ont pour objectifs d'aider les élèves à acquérir des compétences, des méthodes et des contenus disciplinaires qui leur manquent. Les élèves de seconde sont les principaux concernés.

*Les stages passerelles* permettent aux élèves des classes de seconde de changer de voie : intégrer la voie professionnelle ou l'inverse. Quant aux élèves de première, ils ont la possibilité grâce à ces stages, de changer de séries à l'intérieur des voies générales et technologiques ou de passer de la voie technologique à la voie générale et inversement.

## ENSEIGNEMENTS

### ***Enseignements d'exploration***

Les lycéens doivent choisir deux enseignements d'exploration (1 h 30 par semaine), dont un doit obligatoirement toucher le domaine de l'économie : sciences économiques et sociales ou principes fondamentaux de l'économie de la gestion.

Les autres enseignements d'exploration comprennent : des enseignements à vocation scientifique et technologique, des enseignements à vocation littéraire et des enseignements à vocation artistique.

Cas particuliers : les élèves peuvent opter pour un *enseignement supplémentaire* destiné à encourager les vocations technologiques.

Dans certains cas, et en raison de spécificité des formations, les élèves peuvent ne choisir qu'*un seul enseignement*.

*L'enseignement facultatif* est proposé en plus des enseignements d'exploration.

### **Langues vivantes**

Afin d'améliorer la capacité des élèves à mieux communiquer et à mieux s'exprimer, les lycées peuvent :

- organiser l'enseignement par groupe de compétence,
- nouer des partenariats avec des établissements scolaires étrangers,
- favoriser l'enseignement d'une discipline non-linguistique en langue vivante,
- augmenter l'exposition des élèves à la langue avec les TICE.

## **ETABLISSEMENT**

### **Référent vie lycéenne**

Dans tous les lycées, un référent vie lycéenne est nommé par le chef d'établissement. Tout adulte de la communauté éducative, s'il le souhaite, peut être désigné référent.

Le rôle du référent vie lycéenne est d'accompagner et de former les délégués élèves, de sensibiliser les élèves aux instances de représentation, d'organiser les élections des élèves, de soutenir les initiatives des lycéens dans le but de développer une vie lycéenne dynamique...

### **Référent culture**

Dans chaque lycée, un référent culture (enseignant volontaire) anime la vie culturelle. Son rôle est d'assurer le suivi de mise en œuvre du volet culturel du projet d'établissement, ainsi que de veiller à sa cohérence et à sa qualité.

Le référent culture travaille en étroite liaison avec le conseil pédagogique et le conseil des délégués pour la vie lycéenne.

## **LA SERIE TECHNOLOGIQUE STI2D**

### **(SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE L'INDUSTRIE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE)**

La réforme du lycée se poursuit à la rentrée 2011 avec la rénovation des séries technologiques industrielles. Il s'agit d'une évolution en profondeur qui s'inscrit directement dans l'objectif de promotion et de valorisation des formations et des carrières du domaine scientifique et technique.

La réforme se traduit par la mise en place d'enseignements généraux renforcés, d'une seconde langue vivante et d'enseignements technologiques moins spécialisés, plus transversaux, permettant des choix d'orientation post baccalauréat plus ouverts afin de rendre ces séries plus attractives.

Un enseignement technologique transversal vise l'acquisition de compétences génériques au secteur STI2D,

Un enseignement technologique de spécialité, en complément de la formation technologique transversale, permet à l'élève d'approfondir un champ technologique et de définir une « dominante » sur laquelle il appliquera les compétences génériques.

Alors que l'ancienne série STI comportait douze spécialités ou options, la série « sciences et technologies de l'industrie et du développement durable » (STI2D) est organisée autour de quatre spécialités :

- Innovation Technologique et Eco-Conception ;
- Systèmes d'Information et Numérique ;
- Energies et Environnement ;
- Architecture et Construction.

## **LES QUATRE SPECIALITES DU BACCALAUREAT STI2D :**

### **Innovation technologique et éco-conception :**

La dominante porte sur l'analyse et la création de solutions techniques relatives à la structure et à la matière, dans le respect des contraintes économiques et environnementales actuelles. Elle développe des compétences dans l'utilisation des outils de conception, la mise en œuvre des matériaux et le choix des procédés.

### **Systèmes d'information et numérique :**

La dominante porte sur l'analyse et la création de solutions techniques relatives au traitement des flux d'information (voix données, images). Les supports privilégiés sont les systèmes de télécommunication, les réseaux informatiques, les produits pluri techniques et en particulier les produits multimédia.

### **Énergie et Environnement :**

La dominante porte sur le domaine de l'énergie et sa gestion. Elle apporte les compétences nécessaires pour appréhender l'efficacité énergétique de tous les systèmes intégrant une composante énergétique, leur impact sur l'environnement et l'optimisation du cycle de vie.

### **Architecture et Construction :**

La dominante porte sur l'analyse et la création de solutions techniques relatives au domaine de la construction, qui respectent des contraintes d'usage, réglementaires, économiques et environnementales.

## **L'OFFRE ACADEMIQUE DE FORMATION :**

Dans le respect des objectifs fixés par la centrale, la réflexion académique s'est articulée autour de trois axes principaux :

- promouvoir les formations de sciences et technologies, impulser une nouvelle dynamique et donner aux STI2D le statut et la place que leur confère la réforme du lycée.
- diversifier l'offre de formation. Implanter dans chaque département de nouvelles séries de baccalauréat pour offrir un véritable choix aux jeunes et à leurs familles.
- définir une structure de formation cohérente pour chaque lycée. Créer de véritables pôles de compétences scientifiques et techniques, confortant chaque établissement dans sa culture technique et la compétence de ses équipes pédagogiques.

A la rentrée, l'académie de Versailles offre 2865 places en première STI2D, réparties dans 95,5 divisions, 38 établissements et 4 départements :

- 975 places en EE
- 840 places en ITEC
- 150 places en AC
- 900 places en SIN

**Aux termes de la procédure d'affectation de fin de seconde (juin 2011), l'académie devrait accueillir en STI2D à la rentrée scolaire 2011 10,4% d'élèves de plus qu'elle n'en accueillait dans la filière STI à la rentrée scolaire 2010.**

# LE BACCALAUREAT PROFESSIONNEL EN 3 ANS

## INTRODUCTION

La rénovation de la voie professionnelle permet d'accéder au baccalauréat professionnel en 3 ans après la troisième, soit sous statut scolaire, soit par l'apprentissage. A la rentrée scolaire 2011, ce parcours est généralisé pour toutes les formations conduisant au baccalauréat professionnel, à l'issue de la classe de troisième.

La rentrée 2011 marque donc la dernière étape de la réforme engagée en 2009, année où la formation conduisant au baccalauréat professionnel, à l'issue de la classe de troisième, est organisée sur la base d'un cursus de référence en trois ans, exception faite de certaines filières. En effet, les formations conduisant aux BEP Carrières Sanitaires et Sociales, Optique Lunetterie, Conduite et Service dans le transport routier, Métiers de l'Hôtellerie et de la Restauration, sont alors maintenues à titre provisoire

Cette organisation n'est pas nouvelle pour l'académie de Versailles, qui, dès l'année 2002-2003, s'est engagée dans l'expérimentation du baccalauréat professionnel 3 ans.

## UNE EVOLUTION IMPORTANTE DE L'ACCES AU BACCALAUREAT PROFESSIONNEL

Effectifs d'élèves en première année de formation au sein des EPLE (*Source : DAPEP*)

Année scolaire	CAP	BEP	BAC PRO 2 ANS	BAC PRO 3 ANS
<b>2003-2004</b> (Expérimentations BPR3)				215
<b>2007-2008</b>	2819	13027	7026	2157
<b>2008-2009</b>	2903	9365	6597	5461
<b>2009-2010</b> (Mise en place de la réforme)	3762	1623		11599
<b>2010-2011</b>	3612	1473		11740

Les données ci-dessus montrent l'évolution progressive et régulière du taux d'accès au baccalauréat professionnel dans l'académie de Versailles. En 2007-2008, environ un élève de BEP sur deux poursuivait sa scolarité en baccalauréat professionnel.

En 2010-2011, ce sont 69,71 % des élèves qui s'engagent dès la sortie de troisième dans la préparation d'un baccalauréat professionnel.

En 2009-2010, date de mise en œuvre de la réforme, l'académie a eu la volonté d'augmenter l'offre de formation en CAP, pour accueillir les élèves réputés les plus fragiles ou ceux qui souhaitaient s'inscrire dans une filière où seul le niveau V de formation existait.

L'équilibre CAP/BAC PRO évolue légèrement pour la présente rentrée scolaire, pour mieux répondre à la demande sociale et aux besoins des professionnels. L'objectif académique est

d'avoir une répartition de 20 % de places en CAP et 80 % en BAC PRO au sein des EPLE, pour prendre en compte l'ensemble des opérateurs de formations (CFA, LPP et EPLE).

A la rentrée scolaire 2011, l'académie de Versailles offre ainsi 13 418 places au sein des EPLE aux élèves qui souhaitent préparer un baccalauréat professionnel (soit 79,88 % des capacités d'accueil dans la voie professionnelle) et 3379 à ceux qui souhaitent préparer un CAP (soit 20,12 % des capacités d'accueil dans la voie professionnelle).

## **DES CONSTATS POSITIFS**

### **Des résultats aux examens très encourageants** (Source SIEC)

14026 candidats se sont présentés au baccalauréat professionnel à la session de juin 2011 (4804 pour le secteur industriel, 9222 pour le secteur tertiaire), contre 10998 à la session 2010, soit une augmentation de 3028 candidats. Cette évolution est liée au fait que l'académie a anticipé le passage au parcours en trois ans du baccalauréat professionnel (voir supra).

Les résultats de la session 2011 sont élevés puisque le taux de réussite global pour l'académie de Versailles est **de 79,4 %**, dans un contexte de progression **de 27,5 %** du nombre des candidats au baccalauréat professionnel par rapport à la session 2010 (77,54 % pour le secteur industriel, 80,30 % pour le secteur tertiaire). Le recul avec la session précédente n'est que de 2,6. Le taux de réussite à l'épreuve de contrôle connaît lui aussi une progression (+1,9).

### **Une demande sociale très forte pour le nouveau baccalauréat professionnel « Accompagnement, Soins et Services aux Personnes »**

Ce nouveau diplôme qui est mis en œuvre à partir de la présente rentrée scolaire se substitue au BEP Carrières Sanitaires et Sociales. Il permettra aux jeunes qui s'engagent dans cette filière d'accéder à un niveau IV de formation. Les données de l'affectation témoignent de l'intérêt des jeunes pour cette filière porteuse d'emplois (taux d'attraction : 2,14).

### **Des passerelles qui facilitent les parcours des élèves**

Les passerelles mises en place permettent aux élèves de CAP, dont la demande est de plus en plus importante, de rejoindre une classe de première professionnelle. En 2010-2011, près de 500 élèves de CAP ont pu rejoindre une préparation au baccalauréat professionnel. Cette classe accueille également des élèves de seconde générale qui souhaitent se réorienter. En 2010-2011, près de 600 élèves ont pu reprendre un projet dans la voie professionnelle.

Par ailleurs, certains établissements de l'académie offrent la possibilité aux élèves qui préparent un baccalauréat professionnel de faire un parcours mixte (ex : première année sous statut scolaire et deuxième et troisième années sous contrat d'apprentissage).

### **Une rénovation des pratiques pédagogiques**

Des nouveaux contenus de formation sont dispensés aux élèves en enseignement général.

En ce qui concerne la mise en œuvre de l'accompagnement personnalisé, la réflexion des équipes se poursuit. Ces heures permettent aux équipes de répondre au plus près aux besoins des élèves, qu'il s'agisse de soutien, d'une aide méthodologique, d'un projet de poursuite d'études... Localement, on constate des initiatives intéressantes organisées par des équipes mobilisées et pilotées : mise en place d'un bureau d'écoute et d'accompagnement, d'entretiens d'aide et de suivi pour repérer les besoins des élèves, actions destinées à prévenir les éventuelles difficultés des élèves, tutorat...

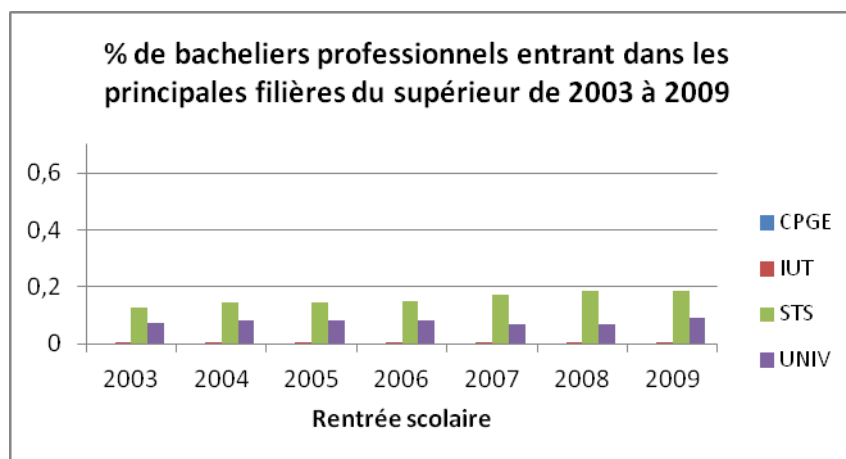
La mise en œuvre des périodes de formation en milieu professionnel dont le volume est de 22 semaines sur le cycle s'organise. Certaines initiatives sont nouvelles : ainsi, dans le cadre de leur autonomie des établissements font le choix de faire partir les élèves de façon décalée. Cette organisation permet de répondre aux difficultés de recherche de stage que pose le contexte économique actuel.

## DES POINTS DE VIGILANCE

### Un manque d'attractivité de certaines filières

Le baccalauréat professionnel 3 ans n'a pas permis de redonner de l'attractivité à toutes les filières. On constate toujours un désintérêt marqué des élèves pour certaines filières qui sont cependant porteuses d'emplois. Ceci concerne particulièrement les filières bois, productique, maintenance et hygiène-environnement. La réorganisation de ces filières au niveau académique, la redéfinition des capacités d'accueil, un travail de communication engagé avec la collaboration du milieu professionnel devront permettre d'améliorer cette situation.

### Une demande croissante de poursuite d'études des bacheliers professionnels



La demande de poursuite d'études des bacheliers professionnels évolue régulièrement à la hausse. Elle concerne principalement l'accès au BTS. En 2003, 13 % des bacheliers professionnels (soit 809 jeunes) suivent une préparation au BTS. En 2009, ce sont 1791 jeunes, soit 18 % de la population de bacheliers professionnels. On peut légitimement penser que cette demande voit continuer à progresser.

Cette demande concerne plus particulièrement certains BTS qui s'inscrivent dans la continuité des baccalauréats professionnels. Dans certaines formations, plus de la moitié des élèves sont issus de baccalauréat professionnel. C'est le cas, par exemple du BTS Maintenance industrielle.

Un travail particulier a été conduit dans l'académie de Versailles pour permettre aux bacheliers professionnels, qui en ont la volonté et le potentiel, de réussir leur projet de poursuite d'études en BTS. Les établissements, organisés en réseaux, préparent les élèves dès la première professionnelle (rencontre des équipes, d'étudiants scolarisés en BTS, aide au choix du BTS, soutien dans certaines disciplines...), à travers les heures d'accompagnement personnalisé. Cette préparation se poursuit en classe terminale, puis en première année de BTS. Certains établissements de l'académie participent à ce titre aux expérimentations nationales.

# ACADEMIE NUMERIQUE

## L'INNOVATION AU SERVICE DES APPRENTISSAGES

Les TICE doivent contribuer au développement des nouvelles pratiques pédagogiques : l'usage de la visioconférence et de la baladodiffusion pour l'enseignement des langues et d'autres disciplines doit ainsi se banaliser dans le premier et le second degré.

Pour atteindre cet objectif, l'académie favorisera le développement de ressources numériques souples et faciles d'accès, la multiplication et l'enrichissement des espaces d'aide, d'échange et de partage, de mutualisation et de collaboration. À cette fin, seront encouragés l'innovation et l'initiative des professeurs ainsi que la recherche et le développement en partenariat avec les collectivités territoriales, l'entreprise et l'université, dans le domaine du numérique au service des apprentissages.

## DE NOUVEAUX LIEUX, TEMPS ET ESPACES NUMERIQUES DANS ET HORS DE L'ECOLE

L'académie accompagnera les usages pédagogiques du numérique en favorisant la création et l'ouverture de nouveaux lieux, temps et espaces numériques qui fonderont de nouvelles relations avec les familles, les collectivités et le monde du travail. La première ligne d'action consistera, en partenariat avec les collectivités territoriales, à offrir aux écoles et EPLE des espaces numériques de travail [ENT] comprenant des outils simples (cahier de textes, de liaison, manuels interactifs en ligne). Au-delà de la classe, il sera indispensable d'ouvrir l'école à de nouveaux types d'échanges, notamment entre les professeurs, leurs élèves et les familles.

Les CDI évolueront en espaces ouverts d'apprentissages et d'accès à l'information où se renforceront l'autonomie et la responsabilité des élèves.

Il sera également nécessaire d'expérimenter des salles de classe numériques "du futur" avec des dispositifs techniques ou architecturaux innovants.

## VERS UNE CULTURE NUMERIQUE APPROFONDIE POUR TOUS

Une culture numérique solide et partagée par tous est fondamentale. Il est donc nécessaire de multiplier les processus d'acquisition et de validation des items du certificat informatique et internet niveau 2 enseignants [C2i2e] pour tous, des stagiaires aux plus confirmés. L'académie développera également les dispositifs de formation en ligne aux usages pédagogiques du numérique, renforcera l'accompagnement des référents numériques, fournira des outils et des indicateurs de pilotage et labellisera les écoles et EPLE dans leur démarche d'évolution.

Enfin, elle fera de l'éducation aux médias numériques une pratique intégrée aux enseignements et partagée avec les familles, dans le premier comme dans le second degré, pour développer l'autonomie, la responsabilité et la citoyenneté numérique de tous les personnels et, surtout, des élèves.

## LES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP

La scolarisation des élèves en situation de handicap s'est considérablement développée, à tous les niveaux d'enseignement, grâce à la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

### Effectifs d'élèves en situation de handicap à la rentrée 2011 public et privé :

Académie	Scol indiv 1 <sup>er</sup> degré	CLIS	Total 1 <sup>er</sup> degré	Scol indiv 2 <sup>nd</sup> degré	ULIS	Total 2 <sup>nd</sup> degré	Total
Rentrée 2010	6 510	2 666	9 176	3 618	1 501	5 119	14 295
Rentrée 2011	6 648	2 631	9 279	3 985	1 409	5 394	14 673

Pour la première année depuis la loi de 2005, les effectifs semblent amorcer un palier dans la progression jusqu'ici constatée chaque année. (2011 : +378 ; 2010 : +1053 ; 2009 : + 1117).

Il y a **2,5 fois plus d'élèves handicapés en classes ordinaires** qu'en dispositifs collectifs de type CLIS ou ULIS.

Lorsqu'ils sont en classe ordinaire, ils sont fréquemment accompagnés par une AVS (assistant vie scolaire) à la demande de la MDPH (maison départementale des personnes handicapées).

**Dans le premier degré** : 45% des élèves handicapés scolarisés sont accompagnés par une auxiliaire de vie scolaire.

**Dans le second degré** : 15.6% des élèves handicapés scolarisés sont accompagnés par une AVS.

A partir de cette rentrée des **assistants de scolarisation** rempliront des missions d'AVS, ils répondront aux besoins d'accompagnement et recevront une formation en cours d'exercice.

Pour assurer la fluidité des parcours de formation, et compte tenu du nombre croissant d'élèves handicapés scolarisés dans le second degré, il est nécessaire de poursuivre le développement des unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis), notamment en lycée professionnel. Le maillage du territoire se poursuit pour atteindre **une ULIS en lycée professionnel par bassin d'éducation et de formation**. (178 dans le second degré dont 18 en lycée professionnel publics et privés).

**OUVERTURE A CETTE RENTREE : 7 ULIS EN LYCEE PROFESSIONNEL ET 16 ULIS EN COLLEGE**

Département	Etablissement	Déficiences
<b>78 YVELINES</b>	LP Viollet le Duc VILLIERS ST FREDERIC	TFC
	Collège Camus GARGENVILLE	TFC/TSL
	Collège Vaucouleur MANTES LA VILLE	TFC
	Collège Jaurès POISSY	TFC
	Collège P.de Coubertin CHEVREUSE	TFC/TSL
<b>91 ESSONNE</b>	LP Léonard de Vinci SAINT MICHEL SUR ORGE	TFC
	Collège Weiler MONTGERON	TFC
	Collège Pont de bois SAINT CHERON	TFC
	Collège Péguy BONDOUFLE	TFM
<b>92 HAUTS DE SEINE</b>	LP Valmy COLOMBES	TFA
	Collège T.Gautier NEUILLY	TFC
	Collège Gounod St CLOUD	TFC
	Collège Petits Ponts CLAMARD	TFC
	Collège Evariste Gallois BOURG la REINE	TFC
<b>95 VAL D OISE</b>	LY Léger ARGENTEUIL	TFA
	LY Escoffier ERAGNY sur OISE	TFC en réseau
	LY Château d'Epluches St OUEN l'AUMONE	TFC en réseau
	LY C. Baudelaire FOSSE	TFC
	Collège Moulin ARNOUVILLE	TFC
	Collège Curie GOUSSAINVILLE	TFC
	Collège Pompidou ENGHIEU	TFC
	Collège A.France SARCELLES	TFC
	Collège Langevin St GRATIEN	TFA

*TFC : troubles des fonctions cognitives - TFM : troubles des fonctions motrices - TFA : troubles des fonctions auditives - TSL : troubles spécifiques du langage*

L'accent est porté sur le développement :

- de temps de formations initiales et continues à destination des enseignants,
- d'un pôle de 18 professeurs **ressources handicap** du second degré qualifiés pour diffuser les bonnes pratiques et faciliter la continuité des apprentissages.

Leur mission de conseil et d'accompagnement pédagogique s'étend à l'échelle des bassins d'éducation et de formation.

*Le décret du 11 juillet 2006 pris en application de la loi n°2005-380 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École du 23.04.2005 organise le contenu du socle commun autour de sept grandes compétences qui définissent ce que nul n'est censé ignorer en fin de scolarité obligatoire : un ensemble de valeurs, de savoirs, de langages et de pratiques.*

*« La scolarité obligatoire doit au moins garantir à chaque élève les moyens nécessaires à l'acquisition d'un socle commun constitué d'un ensemble de connaissances et de compétences qu'il est indispensable de maîtriser pour accomplir avec succès sa scolarité, poursuivre sa formation, construire son avenir personnel et professionnel et réussir sa vie en société. »*

La personnalisation des parcours de formation des élèves en situation de handicap nécessite des aménagements pédagogiques fondés sur une évaluation précise des acquis de chaque élève scolarisés ou non en ULIS.

L'académie met à disposition des équipes un outil de suivi et d'aide à la validation des paliers du socle commun pour les élèves en situation de handicap.  
Pour les élèves qui ne pourraient accéder à une qualification reconnue en sortant du lycée professionnel, **une attestation de compétences professionnelles** leur est délivrée.

## **LA CREATION DES POLES POUR L'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARISATION DES JEUNES SOURDS (PASS)**

L'académie met à disposition des élèves sourds des dispositifs de scolarisation de la maternelle au lycée.

Dans chaque département, un Pôle d'accompagnement à la scolarisation des sourds (PASS) est créé en partenariat avec les services de soin implantés. Ils tiennent compte des organisations déjà présentes et du choix des familles concernant la langue de communication choisie.

L'académie dispose d'une offre de **184 établissements spécialisés**, 78% d'entre eux confient l'instruction des jeunes handicapés à des enseignants de l'enseignement public ou privé affectés au sein de leur structure.

La scolarisation dans les établissements spécialisés s'organise par **la création d'unités d'enseignement (UE)** sous la responsabilité d'un coordonnateur pédagogique. Des conventions liant les directeurs d'établissement et les inspecteurs d'académie précisent les modalités de scolarisation des **6 000 élèves admis dans ces établissements** ou service médico-sociaux. Elles sont progressivement signées dans chaque département.